ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE D'AVRIL 2009

Moussa Touati s'échauffe déjà

L'élection présidentielle d'avril 2009 connaît en Moussa Touati, le président du Front national algérien (FNA), son premier candidat officiellement déclaré. Hier, lors d'une conférence de presse, au cœur de la très singulière rue Tanger à Alger, là où il a établi son quartier général, Touati a avoué tout son enthousiasme à figurer parmi les animateurs des prochaines joutes électorales.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Il faut dire que Moussa Touati éprouve une certaine aisance à s'illustrer à travers un tel engagement, anticipé, pour le moins que l'on puisse dire. Il n'est, pour cette perspective, nullement contraint au formalisme organique.

Le deuxième congrès national du parti a statué sur la participation aux élections, alors Moussa Touati y va. C'est, chez lui, aussi basique que cela. A quoi bon s'encombrer de réflexion quand on peut s'en passer ! Moussa Touati, en tout cas, ne se complique pas l'existence. Il va même plus vite que les potentiels autres candidats à la présidentielle, le président Bouteflika excepté. Il est déjà en plein dans l'échauffement de précampagne. Les membres du conseil national et les bureaux de wilaya du parti, environ 500 personnes, se trouvent déjà convoqués pour une conférence nationale le 18 du mois prochain, à l'hôtel Matares, dans la wilaya de Tipaza.

A l'ordre du jour : la préparation de l'élection présidentielle d'avril 2009, a informé Touati. Prenant en horreur le qualificatif de «lièvre», le président du FNA dit que son objectif en participant à l'élection est «de valoriser le citoyen algérien» ainsi que «de militer pour une justice véritable». Il apparaît qu'il n'a pas pour objectif de devenir président de la République, à moins qu'il n'ait seulement oublié de le dire. Et la fraude électorale ? Pour Touati, quoi qu'il en soit, la fraude ne saurait aller en dessous des 20%. Serait-ce là un seuil tolérable ? Le président du FNA ne l'explique pas. Cependant, cette proportion ne semble pas l'effrayer outre mesure.

D'ailleurs, il s'est interdit de mêler sa voix à celles qui réclament une massive observation internationale. «On veut que ce soit le citoyen algérien qui surveille l'urne», a-t-il tranché, non sans faire remarquer que les différentes observations internationales que les échéances électorales ont connues par le passé n'ont pas empêché les fraudes. Partisan du vote, Moussa Touati a estimé que « celui qui ne vote pas a perdu son identité d'algérien». Interrogé sur la nature du régime politique qui le convainc le plus, Touati a refusé de faire étalage de conviction propre.

«C'est au peuple, consulté par voie référendaire, de faire le choix du régime sous lequel il voudrait vivre.» Peut-être que c'est la nature du parti qu'il préside qui le sèvre d'une position tranchée par rapport à la question. Un parti atypique au sens où il a constitué le creuset où étaient venues guérir bien des frustrations partisanes. Il a donné d'ailleurs lui-même la preuve d'une telle construction en évoquant les dissidences que le FNA connaît depuis notamment le fameux vote parlementaire de la révision constitutionnelle.

«L'un (un des députés dissidents, ndlr) était, avant de nous rejoindre au FNA, au MSP, puis à El-Islah. Il nous a rejoints 6 mois avant les législatives. Sa candidature a été rejetée par l'administration. On a recouru à la justice laquelle, on ne sait comment, l'a réhabilité. Un autre était d'abord militant du FLN, puis du RND. Il nous a rejoints 7 mois avant le congrès qu'il a d'ailleurs présidé.»

Touati avoue que la plupart des députés et cadres dissidents sont militants partisans par ailleurs. Il a cité le FLN et le FFS. Il a reconnu, également, que relativement à des conflits organiques, un total de 17 affaires sont actuellement traitées par la justice.

S. A. I.

Biens des «pieds-noirs» : Zerhouni saisit les walis

Le ministère de l'Intérieur a adressé, il y a quelques jours, une correspondance à l'ensemble des walis dans le but de présenter, dans les meilleurs délais, des propositions et des recommandations afin d'amender la loi 01/81 concernant la cession des biens de l'Etat. Selon le contenu de ladite correspondance, l'Etat, à travers les amendements à introduire, veut rectifier le tir et régulariser l'ensemble des cas litigieux.

Pour rappel, des biens ont été cédés ou vendus à de tierces personnes et après la manifestation des vrais propriétaires qui disposent de documents faisant foi, il s'est avéré que les services concernés se sont trompés et ce, en application de la loi 01/81. Cependant, selon des personnes avisées, il y a anguille sous roche, l'Etat algérien veut mettre le holà au torrent de requêtes judiciaires introduites au niveau des cours de justice des grandes villes algériennes à l'image d'Annaba, Alger, Tlemcen, Constantine et Oran.

Ces affaires ont, par ailleurs, pris des relents gravissimes et de vrais scandales dont particulièrement celles concernant les locaux d'Air Algérie et plusieurs institutions publiques. Il est judicieux de savoir que les pieds-noirs ont déposé des plaintes au niveau de plusieurs organisations internationales. Dans le même sillage, des analystes avisés ont indiqué que le timing de cette correspondance n'est pas fortuit. «Les Français ont judicieusement choisi le moment pour faire des pressions sur le pouvoir.

C'est un troc pour le soutien qu'ils doivent apporter au 3e mandat de Bouteflika et c'est aussi une velléité de pousser le pouvoir à appliquer les accords d'Evian dans leur volet compensation des pieds-noirs» ont-ils estimé avec désarroi.

Daoud Allam

LES DROITS DE L'HOMME EN DÉBAT À ANNABA

Le régionalisme, le tribalisme et le clanisme dénoncés

Ce mardi 25 novembre, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a organisé, en son siège à Annaba, une conférence-débat sur le thème «Participation du citoyen aux réformes démocratiques».

«Qu'est-ce qu'un citoyen, une société civile, l'opinion publique ? Le vote est-il le seul droit à l'exercice de la citoyenneté ? Par quelles autres voies le citoyen participe à la vie publique ? Les réformes démocratiques ont-elles une chance de succès sans la participation des citoyens ? Quelles sont les conséquences de l'état d'urgence sur l'exercice de la citoyenneté ?» ont été les principales questions abordées. A cette rencontre, ont pris part des juristes, femmes et hommes de loi, intellectuels, universitaires, médecins, représentants de la société civile, dont l'Association des parents de harragas, et des victimes de la décennie noire, des étudiants ainsi que de simples citoyens. La démocratie et la citoyenneté étaient au centre du programme des communications et des interventions. En l'absence du sociologue Nacer Djabi, professeur à l'université d'Alger, chercheur au Cread et auteur de nombreux ouvrages sur les mouvements sociaux, le terrorisme qui a eu un empêchement de dernière minute, c'est le Dr Kamel Daoud, représentant de la LADDH à Annaba, qui a animé la conférence. L'on a ainsi parlé de la démocratie et de la citoyenneté sous la forme participative économique et sociale, du citoyen et de la carte de vote, des droits civiques et des droits de l'homme. Les participants ont également soulevé la question des amendements de la Constitution en 1989, 1996 et ceux votés dernièrement par l'Assemblée populaire nationale.

D'autres questions ont fait l'objet d'un intéressement particulier. Il s'agit du régionalisme, du tribalisme et du clanisme qui caractérisent ces dernières années la gestion du pouvoir, d'élus dans les deux chambres qui ne représentent qu'eux-mêmes, de droits civiques, de la sécurité, du dialogue social, de la mission des associations civiles, l'éducation… Pour d'autres intervenants, dont Me Abderrahmane Boutamine, avocat du barreau d'Annaba, M. Hami, juriste, Abdeslem Frihi, sociologue, la multiplicité des problèmes à résoudre déploie d'une façon consternante l'éventail des égoïsmes catégoriels dans une république où des élus de la minorité décident pour la majorité. Succinctement, il est souligné que les structures mentales forgées par l'opportunisme au sein des vieilles organisations persistent à détourner les règles démocratiques pour mieux servir les gens du pouvoir. La majorité des intervenants a estimé que c'est au pouvoir de s'adapter au peuple et non l'inverse. En clair, ils ont estimé que le blocage auquel est confrontée l'Algérie en matière de respect de la démocratie et de ses règles démocratiques relève moins de l'idéologie réduite à l'état de réflexe, que de l'inhibition. Ainsi est mise en cause la qualité des hommes au pouvoir dans l'incapacité d'analyser la situation que vit le pays et loin de la réalité du terrain et des préoccupations des populations. D'autres ont souligné que les quelques afféteries branchées et séductrices lancées par les gens du pouvoir à l'adresse de leurs serviteurs directs des deux chambres nationales annoncent que pour la prochaine élection présidentielle, la messe est dite.

A. Djabali

CHEIKH CHIBANE DÉMENT LES PROPOS QUI LUI ONT ÉTÉ IMPUTÉS

«Je n'ai jamais fait ces déclarations»

Le président de l'Association des oulémas algériens s'est dit choqué par les propos qui lui ont été imputés. Contacté hier, Cheikh Chibane a indiqué n'avoir jamais dit que les femmes trouvaient jouissif le fait d'être battues par leur époux.

«Je suis un enseignant du secteur de l'éducation, ni mon éducation, ni mon parcours ne me permettent de tenir de tels propos», a-t-il tenu à dire.

R. N.

Le collectif des avocats belges du FLN en deuil

Maître André Merchie vient de s'éteindre la semaine dernière à Bruxelles. Il avait été, pendant la guerre d'Algérie, l'un des quatre membres permanents du Collectif belge des avocats du FLN qui activait alors sous la responsabilité de Maître Serge Moureaux, fils du ministre de l'Instruction publique. Durant toute la guerre, André Merchie a consacré son temps, comme ses autres confrères du collectif à la défense des militants, devenant à la longue un permanent du Front, au même titre que ceux de la Fédération de France du FLN.

Il assurait plus particulièrement dans le nord de la France, les visites régulières aux prisons et les contacts avec les responsables des détentions de Loos-Lez-Lille, Douai, Béthune, Valenciennes, Dunkerque, Avesnes... maintenant un contact permanent du détenu avec le «nidham». Il plaidait également, en appui de Serge Moureaux, Cécile Draps et Mark Dekock, pour nos militants, devant les tribunaux militaires français. Comme secrétaire général de l'ASBI, «Comité d'aide aux détenus algériens», il était, de par sa fonction, complètement investi dans le soutien aux prisonniers et à leurs familles, remplissant en quelque sorte, la mission que le CSD poursuivait au sein de la Fédération de France à l'intérieur du territoire français.

Si aujourd'hui nous nous inclinons à sa mémoire, interrogeons-nous pourquoi ces jeunes avocats, si éloignés à l'époque du drame que vivaient les Algériens, se sont-ils engagés sans réserve dans un combat qui, a priori, n'était pas le leur. Ces juristes, à l'aube d'une carrière que leur engagement allait sérieusement perturber, avaient spontanément compris que les hommes qu'ils défendaient contestaient d'emblée la loi du colonisateur, qui jusqu'à présent, couvrait du manteau du légalisme colonial l'occupation de l'Algérie, apaisant ainsi bien des consciences troublées.

Et c'est précisément cette hypocrisie que nos avocats dans la fougue de leurs premières années de bareau, entendaient dévoiler. Convaincus qu'au-dessus de la loi contingente du moment, traduisant la prédominance de certains hommes — ou certains peuples — sur d'autres, ils croyaient en une loi permanente, expression d'une vérité éternelle : l'homme est né pour vivre libre.

Et cette loi naturelle, aucun juge, aucune juridiction, ne sauraient la transgresser sans perdre le respect attaché à leur fonction. Le droit, quelles que soient l'apparence légale de son expression et la solennité dont il s'entoure, ne peut excuser ni encore moins justifier, par une servile application de la Loi positive, l'injustice fondamentale procédant de la négation ou du mépris de la loi naturelle.

Tel était le message universel que le collectif des avocats du FLN en France, en Belgique et dans d'autres pays voisins, entendaient transmettre. La voix de l'un d'eux, celle d'André Merchie s'est éteinte.

Cependant à l'époque, elle parvint à se faire progressivement entendre, d'autant plus convaincante qu'elle émanait d'un avocat belge, complètement étranger à une Algérie qu'il ne connaissait pas, mais dont la lutte exprimait les aspirations profondes de l'homme du Tiers-monde au respect de sa liberté et de sa dignité.

Ali Haroun